

DR 91-94 : CONSEILLERS BANCAIRES

Faisons respecter nos Accords !

Le savez-vous ?

Le 11 septembre 2017, un nouvel accord social bancaire a été signé avec l'entreprise par la CFDT, 1er Syndicat au niveau National, et d'autres organisations syndicales. Il se nomme **Accord Social sur les conditions d'exercice des métiers de conseil bancaire**. Il s'applique à tous les COBA (Gescli SF, Cofi 3.1 et 3.2, Cocoli, CSP et CSI, RC PRO).

C'est un progrès : Faisons vivre ces acquis

Pour garantir vos droits, validés par l'entreprise et les syndicats signataires, plusieurs conseillers bancaires CFDT du 91 et du 94 se sont réunis le 14 décembre 2017 et ont décidé de vous informer sur quelques points de l'accord.



Quelques mesures de cet accord

- **Délais de route pour se rendre à une réunion, une formation (page 10)**
Cela veut dire que lorsque vous avez une réunion à Créteil ou ailleurs, vous pouvez demander à récupérer en RC le temps de parcours de votre lieu d'affectation au lieu de réunion, et ce, autant de fois que vous serez convoqués à une réunion ou une formation (IEV).
- **Congés annuels (page 9)**
Tous ceux qui le souhaitent peuvent poser 3 semaines consécutives de congés entre le 1^{er} juin et 30 septembre même pendant les périodes de challenge ou opérations commerciales. Par ailleurs, vous n'êtes pas obligés de tous prendre vos congés au mois d'août.
- **Une nouvelle synergie avec les centres financiers (page 11)**
La Poste s'est engagée à mettre en œuvre les moyens de vous permettre de mieux travailler, avec moins de perte de temps et d'attente interminable avec les centres financiers !!
- **Une animation commerciale adaptée (page 8)**
Il est acté qu'un délai minimum d'une semaine doit exister entre 2 challenges. Les opérations commerciales organisées par la ligne managériale doivent s'inscrire en cohérence avec celles impulsées au niveau national.

De plus, l'ensemble des mesures de l'accord « Un avenir pour chaque postier » s'applique aux conseillers bancaires notamment les congés, l'évolution professionnelle et le télétravail...

La CFDT est régulièrement sollicitée pour faire appliquer le contenu des accords. Notre rôle est de vous informer et de vous accompagner pour garantir vos droits.

- ✓ Si vous souhaitez une copie de ces accords ;
- ✓ Si ce n'est pas respecté dans votre secteur ;
- ✓ Si vous souhaitez connaître le mode opératoire ;

Contactez-nous au plus vite et sollicitez vos élus CFDT 94@cfdtsf3c.org ou 01 43 99 56 03

**Excellente Année à Toutes et à
Tous**